

CLUB D'INVESTISSEMENT

# Constituer et gérer un portefeuille collectif



*Les clubistes de Tatinghem dans la salle Gare.*

La formule des clubs d'investissement est née aux Etats-Unis en 1898. En France, les anciens de Sciences Po lancent l'idée en 1966 et les premiers clubs d'investissement naissent en 1968 après l'approbation de la direction générale des impôts. Les clubs d'investissement sont constitués d'un petit groupe de personnes (1 à 20) qui décident de mettre en commun une épargne mensuelle d'un montant peu élevé (montant décidé après le vote des clubistes) afin de constituer et gérer ensemble un portefeuille collectif. La durée de vie d'un club est de 5 ans minimum et de 10 ans maximum, sous couvert de la fédération française des clubs d'investissement.

Au-delà de la constitution d'un capital, l'objet essentiel d'un club d'investissement est de permettre à ses membres d'apprendre et de comprendre les mécanismes économiques financiers et boursiers au plan national et international. C'est un excellent exercice de démocratie et de vie en société. Toutes les décisions (achat ou vente) sont prises après le vote des membres présents aux réunions mensuelles conduites par l'animateur Michel Hilmoine.

En effet, la vie du club est rythmée par les réunions mensuelles, qu'elles soient prévues ou extraordinaires lors d'évènements politiques ou économiques d'importance. En définitive, la règle principale demeure la convivialité. A Tatinghem, c'est dans le cadre du TALC que fonctionne le 3<sup>e</sup> club d'investissement. Le premier présidé par Jacques Réal a vu le jour en 1998. Le 2<sup>e</sup> conduit par le président Christian Bogaert a débuté en 2005. Enfin, le 3<sup>e</sup>, toujours en activité, est dirigé par Jacques Lenoir. Ces trois clubs ont tous été animés par Michel Hilmoine.

Pour tout renseignement, contacter Michel Hilmoine au 03 21 38 32 90